



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

FLASH INFO : L'UNION EUROPÉENNE FACE AU COVID-19

-
Note d'information
(13 mars 2020)

Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) octroie à l'Union une compétence d'appui et d'aide à la coordination en cas de menace transfrontière grave sur la santé.

Face à la crise, la Commission européenne a mandaté 5 de ses commissaires¹ pour assurer la coordination avec les États membres afin de partager les informations, évaluer les besoins et garantir une réaction cohérente à l'échelle de l'Union. Leur action se concentrera principalement sur les questions de santé, les conditions de mobilité et l'économie.

Cette note présente notamment :

- l'état sanitaire dans les États membres,
- l'action de la Commission européenne et des agences de l'Union,
- et les mesures de soutien financier décidées ou envisagées.

1/ Des États membres plus ou moins touchés par l'épidémie

Selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, au 13 mars 2020², 133 860 cas ont été détectés **dans le monde, la Chine représentant 64% des cas, l'Italie 10% et la France 1,8%**. (La veille, on dénombrait 125 518 cas soit une progression de 6,7%. De même, la veille, la Chine représentait 60,5% des cas, l'Italie 11,3% et la France 2,2%.)

Au sein de l'Union européenne, du Royaume-Uni et des pays membres de l'EEE, 28 297 cas sont recensés (contre 22 105 la veille soit une hausse de 28%). 1 191 morts ont été recensés (contre 943 la veille, soit 248 de plus et une progression de 26,3%). Ces États concentrent donc 21,1% des cas recensés dans le monde (contre 17,6% la veille). 82,5% des personnes infectées dans cette zone se trouvent en France, Italie, Espagne et Allemagne.

¹ M. Janez Lenarčič est responsable de la gestion des crises, Mme Stella Kyriakides est responsable des questions de santé, Mme Ylva Johansson est responsable des questions liées aux frontières, Mme Adina Vălean est responsable de la mobilité et M. Paolo Gentiloni est responsable des aspects macroéconomiques

² Le recensement a démarré le 31 décembre 2019.

Tous les États de l'Union ont signalé des cas d'infections. Au 12 mars, des décès ont été rapportés dans 10 pays : Italie, France, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grèce, Irlande, Suède et Bulgarie. Au 13 mars, s'ajoutent à cette liste : la Norvège, l'Autriche et la Pologne.

Le tableau ci-dessous récapitule pour les 10 États les plus touchés les chiffres aux 12 et 13 mars 2020 (12 mars/13 mars).

État	Nombre de cas confirmés	Décès
Chine	80 932 / 80 954	3 172 / 3 179
Italie	12 642 / 15 113	827 / 1 016
Iran	9 000 / 10 075	354 / 429
Corée du Sud	7 869 / 7 979	66 / 67
France	2 281 / 2 876	48 / 61
Espagne	2 140 / 3 004	47 / 84
Allemagne	1 567 / 2 369	3 / 5
États-Unis	1 312 / 1 663	30 / 40
Japon	619 / 675	15 / 19
Suisse	642 / 854	4 / 4

Source : [Centre européen de contrôle et de prévention des maladies](#)

Si l'épidémie tend à être contenue en Asie, le virus se propage rapidement dans les autres régions du monde, notamment au sein de l'Union européenne.

2/ La Commission européenne se concentre sur les volets santé et mobilité

a- La santé

- *Coordination des offres d'assistance (matériel, rapatriement)*

Sur demande, la Commission facilite et coordonne la mobilisation des offres d'assistance, telles que **la fourniture de matériel de protection ou le rapatriement des citoyens**. Ainsi, le 26 février dernier, les autorités italiennes ont demandé, par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union, des éléments de protection supplémentaires, en particulier des masques médicaux, afin de renforcer leurs capacités. La Commission a relayé la demande auprès de tous les États membres, afin de mobiliser les offres d'assistance.

Le Centre de coordination de la réaction d'urgence a cofinancé plusieurs vols de rapatriement organisés par la France, l'Italie et le Royaume-Uni depuis Wuhan (Chine) et le port de Yokohama (Japon), ce qui a permis à 515 citoyens européens d'être rapatriés en Europe.

- *Lancement d'un marché d'équipements de protection*

La Commission a lancé une procédure conjointe de **passation de marché, afin de renforcer l'accès aux équipements de protection individuelle** et d'obtenir les stocks supplémentaires dont les États membres pourraient avoir besoin. Ceci permet de mettre à disposition des États membres ces équipements plus rapidement à un tarif plus avantageux. Toutefois, ces équipements risquent de ne pas être disponibles avant avril.

À ce sujet, lors de la réunion des ministres de la santé des États membres de l'Union européenne, le 6 mars dernier, la France, l'Allemagne et la République tchèque ont défendu les mesures de limitation des exportations de matériel médical qualifiées de protectionnistes par leurs partenaires³. La France a, pour sa part, expliqué avoir adopté un décret permettant la réquisition de ce matériel pour éviter la spéculation.

- *Appel à projets de recherche*

Dans le cadre du programme Horizon 2020, la Commission européenne a mobilisé de nouveaux fonds pour la recherche au moyen de **deux appels spéciaux à des projets de recherche** : le premier de 10 millions d'euros mobilisés sur le fonds spécial pour la recherche d'urgence et le second de 45 millions d'euros dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique qui devrait également contribuer, pour sa part, à hauteur de 45 millions d'euros à cet appel.

En parallèle, plusieurs projets financés par l'Union européenne contribuent déjà à la préparation et à la réaction à l'épidémie de COVID-19. Le *European Virus Archive – GLOBAL* (ONG regroupant 26 laboratoires et financées par l'Union européenne) a déjà répondu à 200 demandes de produits nécessaires au diagnostic d'infection par le coronavirus, émanant de 55 pays, et le projet PREPARE doit aider les hôpitaux en Europe à mieux se préparer et à mieux comprendre la dynamique de l'épidémie.

- *Contribution à la lutte mondiale contre l'épidémie*

La Commission européenne a mobilisé 114 millions en faveur de l'OMS, 15 millions en faveur de l'Afrique et 3 millions pour assurer le rapatriement des citoyens de l'Union de Chine. Si l'on ajoute à cela les sommes mobilisées dans le cadre du programme Horizon 2020 (100 millions d'euros), cela fait un total de **232 millions d'euros**.

b- La mobilité

En la matière, la Commission souhaite restreindre le moins possible les déplacements, jugeant les mesures de confinement plus utiles. Elle a toutefois souligné la responsabilité des États membres en matière de délivrance de visas et rappelé que **le fait de ne pas représenter une menace pour la santé publique est une condition pour entrer et circuler dans l'espace Schengen**.

L'Autriche a notifié le 11 mars 2020 le rétablissement de contrôles aux frontières Schengen en lien avec le coronavirus. Ces contrôles porteront sur la frontière avec l'Italie, seules les personnes en provenance d'Italie avec un certificat de santé attestant une non-contamination par le virus pouvant se rendre en Autriche. Malte a suspendu ses vols vers la France et l'Italie.

Les États-Unis ont décidé de fermer leur frontière aux ressortissants de l'Union européenne. On peut remarquer qu'ils n'ont pas pris la même mesure envers le Royaume-Uni qui recense 456 cas d'infection et 6 décès.

³ Face à l'épidémie, l'Inde, qui est un des principaux exportateurs de produits pharmaceutiques et de médicaments dans le monde, a décidé de restreindre ses exportations.

La Commission a créé une page internet pour informer les passagers de leurs droits dans de telles circonstances : https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/passenger-rights/index_fr.htm

Elle a également rappelé les conditions d'annulation s'appliquant aux entreprises de transport en cas de force majeure. Pour les entreprises de transport aérien, les règles européennes relatives à l'obligation d'utilisation des créneaux dans les aéroports, sous peine de les perdre pour la saison suivante, ont été assouplies vers la Chine et Hong Kong.

3/ Les agences sanitaires de l'Union également mobilisées

- *Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies* est une agence de l'Union qui vise à renforcer les défenses de l'Europe contre les maladies infectieuses. Il communique sur la maladie, présente l'évolution de celle-ci et une analyse du risque d'infection : <https://www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china>
Ce centre a relevé le 2 mars dernier le niveau de risque de transmission du virus de modéré à élevé.

- *L'Agence européenne du médicament* a commencé à évaluer les risques de pénurie de certains médicaments. Elle a mis en place un plan permettant à d'éventuels vaccins ou traitements d'être mis sur le marché le plus rapidement possible. Celui-ci comprend un dialogue préalable avec les porteurs de projet, des moyens renforcés pour une évaluation accélérée et la possibilité d'accorder une autorisation provisoire de mise sur le marché.

4/ Le soutien financier face à la crise

Selon l'évaluation de la Commission, les secteurs du commerce, de l'industrie, du tourisme et des transports sont les plus affectés. En France, le trafic aérien aurait diminué de 20% depuis le début du mois de mars selon l'Union des aéroports français. **Les prévisions de croissance de l'OCDE ont été revues à la baisse pour 2020.** Après 1,2% en 2019, la croissance au sein de la zone euro ne serait que de 0,8% en 2020 alors que les prévisions annonçaient 1,3%. L'Allemagne serait autour de 0,3%, l'Italie à 0% et la France à 0,9%.

Compte tenu de la situation, certains, dont la France et l'Allemagne, plaident pour utiliser la **flexibilité du Pacte de croissance et de stabilité** afin d'assouplir les contraintes budgétaires. La Commission a autorisé début mars les mesures budgétaires, décidées par l'Italie, évaluées à 6,3 milliards d'euros pour faire face à l'épidémie. Les **aides d'État** aux entreprises en difficulté pourraient aussi être accordées conformément à l'article 107-2-b) du TFUE qui les déclare compatibles avec le marché intérieur en cas d'événements extraordinaires.

Réunis le 10 mars dernier, les chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres ont décidé de créer un **fonds d'urgence de 7,5 milliards d'euros et qui pourrait atteindre à terme 25 milliards d'euros.** Ces 7,5 milliards sont constitués de reliquats de fonds structurels que les gouvernements nationaux n'ont pas dépensés en raison de complexités administratives. Ils pourront être dépensés pour soutenir les économies des États membres.

Des annonces fortes ont été faites le jeudi 12 mars 2020 tant en ce qui **concerne le secteur bancaire que la politique monétaire de la zone euro.**

L'Autorité bancaire européenne et le Conseil de supervision unique, le superviseur des grandes banques de la zone euro, ont annoncé le report d'un an des tests de résistance et des inspections sur site, l'assouplissement temporaire des exigences réglementaires dites de pilier 2 pour **un impact potentiel de près de 500 milliards d'euros** d'allègement des exigences en fonds propres, ainsi que **l'assouplissement temporaire des exigences liées au ratio de liquidité** à un mois⁴.

La Banque centrale européenne (BCE), pour sa part, a annoncé un ensemble conséquent de mesures de politique monétaire. Elle porte de **1,7 à 3 milliards d'euros les prêts de long terme (LTRO)** et met en place des prêts à un taux inférieur à celui de rémunération des dépôts pour les banques qui prêteront aux PME. La BCE annonce aussi **augmenter de 120 milliards d'euros**, sur les 9 mois à venir, **le volume mensuel d'achats d'obligations** publiques et privées, tout en maintenant la contrainte de la limite de 30% sur la dette des États.

Enfin, contrairement aux banques centrales du Royaume-Uni et des États-Unis, la BCE n'a pas annoncé de baisse du taux de dépôt, alors que les marchés attendaient une baisse de l'ordre de 0,1 à 0,6 points. Cette baisse pourrait toutefois s'avérer contreproductive dans le contexte de taux déjà négatif. La situation des dettes souveraines reste très tendue, comme le démontrent les attaques sur la dette obligataire italienne à la suite d'une remarque maladroite de Mme Lagarde qui a dû par la suite clarifier ses propos et déclarer être pleinement déterminée à éviter toute fragmentation de la zone euro.

⁴ Les superviseurs nationaux envisagent aussi d'autoriser l'utilisation des coussins contra-cycliques constitués par les banques en période favorable et le Conseil de stabilité financière devrait se prononcer rapidement pour les banques françaises.